



## Dans ce numéro



Destiné à combler le vide laissé par la disparition de *DIPC info*, un nouveau petit journal est né au Département de la formation et de la jeunesse. Il veut répondre à un besoin de communication et d'information sur les activités et projets du DFJ auprès des plus de 10'000 personnes (enseignants, fonctionnaires et autorités politiques) ayant un lien direct avec lui. *La Gazette* accueille la nouvelle publication comme un supplément que vous retrouverez tous les deux mois environ dans ses pages centrales.



Les machines du moulin de Saint-George (fin du XVII<sup>e</sup> siècle), restaurées, valent le détour.

## Deux journées de patrimoine

L'Europe célèbre son patrimoine en ce début septembre. Quarante-six pays sont de la partie, pour des animations dédiées aux transports et à l'énergie. Les 11 et 12 septembre, le canton de Vaud propose un programme fourni, varié, vivant. Moulins, scieries, usines hydroélectriques, chemins de

fer, chantiers navals, routes anciennes, autant d'occasions de se replonger dans ce qui a mobilisé beaucoup d'énergie et d'ingéniosité au fil des siècles. Toutes les visites sont gratuites, et de nombreux musées ouvrent gracieusement leurs portes ces deux jours.

**Page 4**



Problème de math: réaction du DFJ **2**



An 2'000: délais tenus **3**



9 postes vacants **6**



Le salaire au mérite **8**



L'avenir du télétravail à l'Etat **9**

### Reprise des travaux sur le nouveau statut

Dans le cadre des travaux sur le nouveau statut des fonctions publiques cantonales, une délégation du Conseil d'Etat composée de M<sup>me</sup> Jeanprêtre et de MM. Favre et Rochat a rencontré le 1<sup>er</sup> septembre dernier les responsables du Service du personnel (SPEV) et les représentants des associations du personnel. A cette occasion, les associations et le SPEV ont échangé des documents reflétant leur position respective et fixé un calendrier des travaux à court terme. Les représentants du Conseil d'Etat ont rappelé le caractère prioritaire de ce dossier: un projet de nouveau statut sera mis en consultation durant les premiers jours de l'an 2000.

La délégation et les associations se sont mises d'accord sur le déroulement des travaux à court

terme. C'est ainsi que, durant le mois de septembre, les représentants du personnel engageront une discussion technique avec le SPEV sur les différents documents échangés. Ce dialogue préalable à la négociation permettra à chacun d'exposer sa vision et de délimiter les points sur lesquels une entrée en matière est possible et ceux qui suscitent des divergences. Parallèlement, le Conseil d'Etat recevra le résultat d'une consultation menée actuellement auprès des chefs de service sur les principes généraux de la politique des ressources humaines. Sur cette base, il formalisera les grandes lignes du nouveau projet de statut dont la synthèse sera remise aux associations à la fin du mois de septembre.

A mi-octobre, la délégation du Conseil d'Etat rencontrera à nouveau les représentants des associations. Il s'agira de faire le point sur cette première phase en vue d'engager la négociation à proprement parler. *C.E.*



## Informatique cantonale et an 2000

# Sur la bonne voie

*Quatre petits mois jusqu'à l'an 2000!  
Les travaux devant assurer un changement  
de siècle sans heurts de l'informatique  
cantonale vont bon train.*

Un important travail est en cours depuis des mois pour rendre l'équipement informatique de l'administration cantonale «compatible an 2000». On sait que tout ne pourra être réglé avant l'incorruptible échéance du 31 décembre (voir *Gazette* N° 27 et 33), mais grâce à la définition de priorités claires, ce cap devait être franchi dans de bonnes conditions.

### Tests en bonne voie

A la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique), le chef de projet Patrice Souchet constate que l'avancement des travaux suit les prévisions. Les applications prioritaires (comptabilité, impôts, cadastre, etc.) ont été systématiquement testées. Pour les 132 retenues (voir schéma),

ces tests sont bouclés à 80%, ce qui est «satisfaisant». La plupart seront terminés en octobre, les autres en novembre.

L'appel aux utilisateurs a été entendu: c'est grâce à leur participation active, à leur bonne collaboration avec les informaticiens engagés dans le projet, que ce niveau de résultat a pu être atteint.

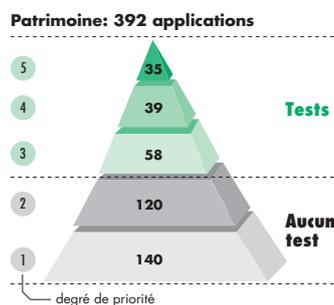
Près de 200 bases de données construites sur Lotus Notes tournent dans l'administration vaudoise. La conformité an 2000 a été testée sur 33 d'entre elles; ici aussi l'exercice sera terminé en octobre/novembre.

Parallèlement, la moitié des logiciels spécifiques à l'administration créés à l'extérieur ont été certifiés aptes

à franchir le siècle par leurs fournisseurs. Cette démarche, rappelons-le, vise surtout à se prémunir des suites juridiques et contractuelles du bug de l'an 2000.

### Mises à niveau

Un important travail a encore été réalisé dans le secteur de la bureautique, où la DPSI profite du projet pour harmoniser le parc matériel. Ne resteront plus qu'une demi-douzaine de marques de PC, au lieu de



35. La mise à niveau se poursuit: exit les vieux 386 et 486, un processeur Pentium 100 constitue un minimum. Plus de 1100 PC sur les 4500 de l'administration auront été remplacés au terme de l'opération, dans une demi-année.

Mise à niveau: le mot s'applique aussi aux logiciels de bureautique, avec Office 97 qui doit se généraliser, et à la téléphonie, où l'équipement sera bientôt prêt à passer l'an 2000.

Et du côté des finances? Fin juillet, 12,5 des 18,2 millions prévus avaient été engagés. «Tout laisse penser que le budget sera tenu», déclare Patrice Souchet. Et il se réjouit du sens de la gestion et de la rigueur dont ont fait preuve les chefs de service et les chefs de projet An 2000 des différents départements.

LK

• Le site du projet An 2000 permet de tout savoir sur le grand saut de l'informatique vaudoise: [www.an2000.vd.ch](http://www.an2000.vd.ch)

## Le meilleur scénario

**R**éprise des travaux sur le nouveau statut des fonctions publiques. Tout indique que ce long feuilleton, ponctué de négociations avortées, de ruptures, de manifs et de reports successifs, touche bientôt à sa fin. Le Conseil d'Etat annonce qu'un nouveau statut entrera en vigueur au début de l'année 2001. C'est apparemment la limite de la patience de la majorité du Grand Conseil, qui est en position d'imposer son propre projet de statut, déjà rédigé et déposé sous forme d'initiative parlementaire. Pour le gouvernement comme pour les représentants du personnel, les négociations prévues pour cet automne seront celles de la dernière chance.

**L'**intérêt d'un projet négocié entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel n'est plus à démontrer. L'histoire récente de l'accord salarial pour 1999-2000 prouve que la majorité parlementaire n'est pas obtuse, et qu'elle est prête à faire d'importantes concessions lorsque le Conseil d'Etat lui présente un projet négocié avec les syndicats. Pour la fonction publique, c'est le meilleur scénario possible. Le statut issu d'une négociation sera adapté aux réalités du terrain et respectera la dignité des fonctionnaires. Sans doute réduira-t-il les garanties formelles que l'actuel statut offre encore aux fonctionnaires nommés quelle que soit la qualité de leurs prestations. Mais il sera mieux adapté et probablement mieux appliqué qu'une loi qui serait purement et simplement imposée par le Grand Conseil.

**R**este à établir, entre l'Etat employeur et les représentants des employés, un climat propice au dialogue. Cela suppose que les syndicats sortent de leur rigueur dogmatique, et que le Conseil d'Etat les y aide en levant définitivement les doutes qui planent encore sur ses véritables objectifs. A cet égard, il faut réaffirmer très clairement que le but de la révision du statut n'est pas de réaliser des économies sur les salaires, mais de soutenir la modernisation du service public en cultivant la mobilité, l'équité et le respect de la diversité des métiers. A partir de là, mais à long terme, le nouveau statut permettra une meilleure organisation du travail et une utilisation plus rationnelle des compétences et des forces de travail disponibles. Donc des économies. Si l'Etat employeur et les syndicats partagent cette perspective, le succès est à portée de main.

Laurent Rebeaud

### Rendez-vous de janvier

Seul un groupe d'informaticiens et d'utilisateurs sera mobilisé aux premières heures de l'an prochain pour vérifier que l'ensemble du dispositif mis en place fonctionne correctement. L'opération bénéficie d'un coup de pouce du calendrier: les 1<sup>er</sup> et 2 janvier «tombent» sur un week-end. La plupart des troupes de l'administration seront alors en congé, ce qui permettra aux équipes engagées d'effectuer les contrôles, tests et sondages nécessaires sans la pression du quotidien. De plus, dans les premières heures ouvrables de janvier, les applications sensi-

bles seront utilisées par un noyau représentatif de collaborateurs seulement, afin que tous ne soient pas bloqués en cas de problème. Des sauvegardes particulières des fichiers et des serveurs seront exécutées spécialement pour le changement de siècle, et mises en lieu sûr.

La démarche choisie prévoit encore notamment de renforcer les contrats de maintenance des fournisseurs importants, pour assurer une intervention rapide en cas de problème technique, et la mise sur pied probable de deux «helpdesks», l'un pour les logiciels, l'autre pour les réglages des PC.

**Journées du patrimoine les 11 et 12 septembre**

# Transports et énergie au passé et au présent

*Le canton de Vaud joue pleinement le jeu de la Journée européenne du patrimoine, en consacrant à nouveau deux jours à cette manifestation, placée sous le thème «A toute vapeur! Transports et énergie du Moyen Age à nos jours». Voici quelques reflets d'un programme varié.*



G. BERTIN

• **Restauration de la Vaudoise au chantier naval Riess à Noville.** Cette large barque à voile latine construite en 1931 est un des derniers témoins du transport lacustre de marchandises. Les Pirates du lac commencent sa restauration (10h à 17h).



SP

• **Musée La Calèche.** Au théâtre de l'Alcazar, à Territet, plus de 40 véhicules des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles exposés dans le jardin d'hiver de l'ancien Grand-Hôtel (10h à 17h).

• **Ascenseurs du «Pater-Noster» au Conservatoire de Lausanne.** Les Galeries du Commerce, inaugurées en décembre 1909, disposent alors d'ascenseurs système Pater-Noster à marche constante toute la journée à la disposition du public». Ils seront remis en fonction de 10h à 17h.



ARCHIVES MONUMENTS HISTORIQUES

Le thème choisi veut rappeler le climat euphorique des débuts de l'ère industrielle, du progrès technique. Dans le canton, on pourra visiter des usines hydroélectriques, voir fonctionner des moulins et des scieries, ou assister à d'intéressantes démonstrations. Toutes les visites sont gratuites (la plupart ont lieu entre 10h et 17h), et l'entrée dans de nombreux musées est libre ces deux jours-là. La manifestation est conçue dans un esprit d'ouverture!

## La France montre l'exemple

L'idée d'organiser une journée du patrimoine est née en France, en 1984, à l'initiative de Jack Lang, alors ministre de la Culture. Le Conseil de l'Europe a ap-

porté son soutien en 1991, puis la manifestation s'est étendue à toute l'Europe. En Suisse, elle est organisée depuis 1994 par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels et la Société d'histoire de l'art en Suisse, en collaboration avec les conservateurs cantonaux des monuments historiques.

Le public a ainsi l'occasion de découvrir des monuments habituellement inaccessibles et de comprendre comment les services cantonaux des monuments historiques travaillent et gèrent le patrimoine.

## Original

L'énergie, les hommes en ont besoin depuis la nuit des temps. Au fil des siècles, des trésors d'ingéniosité ont été mis en œuvre pour s'en procurer. Le public des Journées du patrimoine s'en rendra compte en visitant les usines hydroélectriques ouvertes à cette occasion.

Celle des Clées, près de Lignerolle, est originale. Construite au début des années cinquante pour turbiner les eaux de l'Orbe, elle est entièrement souterraine. On accédera aux visites guidées en empruntant le funiculaire longeant en tunnel une conduite forcée.

L'usine hydroélectrique

des Avouillons, implantée le long de la route Suisse à Gland, est l'aînée de celle des Clées: elle fête son centième anniversaire après une récente restauration. A sa naissance, elle était destinée à fournir l'énergie nécessaire au tramway électrique reliant Gland à Begnins. Une ancienne turbine d'origine fonctionnera les 11 et 12 septembre.

Au programme de la région Est figurent l'usine hydroélectrique de Lavey, alimentée par le barrage «au fil de l'eau» d'Evionnaz, et celle de Veytaux, qui constitue le plus récent (1970) et le plus important aménagement hydroélectrique du canton. De nuit, un dispositif de pompage refoule l'eau du Léman dans le lac du barrage de l'Hongrin (à découvrir également). Cette opération permet de transférer l'énergie électrique moins chère et non consommée vers les heures de pointe.

## Transports variés

A toute vapeur! Avec un tel titre, le canton de Vaud ne pouvait manquer d'inscrire le chemin de fer Blonay-Chamby au programme des Journées du patrimoine. Cette ligne exploitée dès 1902 est devenue un chemin de fer-musée 66 ans plus tard. Des tramways et d'anciennes voitures tirées par une locomotive à va-

• **Pont Turrian à Château-d'Œx.** *Signe particulier: plus ancien pont suspendu encore praticable en Suisse. Construit sur la Sarine en 1883, en remplacement d'un pont de bois, c'est d'ailleurs plus une passerelle qu'un pont. A franchir de 10h à 17h.*



peur parcourront un tronçon de 3 km avec viaduc, tunnel et passage en corniche. A voir aussi le dépôt-musée de Chaulin qui abrite un atelier de restauration et une splendide collection de matériel roulant construit entre 1874 et 1935.

Le thème de transports est encore illustré par des sites hauts en couleur comme le Musée la Calèche à Territet, installé dans un témoin de l'architecture hôtelière de la Belle-Epoque, et le chantier naval de Noville qui abrite la restauration de la *Vaudoise* (voir illustrations). Le public pourra aussi découvrir la spectaculaire galerie technique des viaducs autoroutiers de Chillon, en présence des ingénieurs responsables. Une vidéo retracera le déroulement de ce chantier confronté à de multiples contraintes dans le

terrain particulièrement accidenté de la rive nord-est du Léman.

### Arrêts à Vallorbe

Le programme vaudois est riche et varié, il suffit d'un petit tour du côté de Vallorbe pour s'en persuader. Premier arrêt à la gare, avec une animation qui propose la visite de locomotives anciennes et modernes, et une initiation au fonctionnement d'une installation électrique. Deuxième arrêt au Musée du fer où, dans un bas fourneau construit sur un modèle du VI<sup>e</sup> siècle, des forgerons procéderont à la fabrication d'acier à partir du minerai de fer du Jura. On pourra aussi assister à une démonstration d'une machine à tailler les limes du siècle passé. Enfin, aux Usines Métallurgiques de Vallorbe, le public pourra

découvrir les ateliers de ce leader mondial de la lime de précision.

Ces activités figurent aussi à l'affiche des «Histoires... de métal» transfrontalières (voir encadré), comme le coin des faux-monnaieurs, dans la cour du Château d'Yverdon, où les enfants apprendront à battre de vraies fausses monnaies médiévales!

LK

• **Renseignements:** Monuments historiques, tél. 021/316 73 30. Un dépliant contenant le programme complet est disponible. Il a été diffusé auprès des communes, des musées, des offices de tourisme, qui collaborent à ces journées.

Les médias soutiennent la manifestation: 24 Heures publie un cahier spécial ce mercredi, les radios rappellent le programme le jour même et les journaux régionaux présentent les objets qui leur sont proches.

### • Viaduc du Day.

*Ce pont ferroviaire enjambant l'Orbe a été construit en 1870, lors de la création de la liaison Lausanne-Vallorbe. A voir en allant visiter le barrage du même nom et l'usine hydroélectrique des Clées à Lignerolle.*



*Le moulin d'Arnold Kaelin à Cuarnens est un véritable catalogue d'application de la force hydraulique, d'outils anciens et d'instruments surprenants. Les visiteurs du jour (10h à 17h) y découvriront les machines qui servaient à fabriquer des tonneaux, diverses scies (en fonction), une machine à vapeur ainsi que l'ancien moulin et sa roue.*

• **Moulin à Cuarnens.**



• **Scierie à Saint-Barthélémy.** *Cette scierie, datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, continue de faire tourner la plus grosse de ses roues à eau pour faire fonctionner une scie à cadre. Le propriétaire, Honoré Favre, y débitera des planches de bois (10h à 17h).*

### Le métal qui rassemble

«Histoires... de métal»: cette opération transfrontalière propose, dans le cadre des Journées du patrimoine, 120 animations dans 80 communes! Destinée à faire découvrir le patrimoine aux enfants et à leurs familles, elle se déroule dans neuf départements français voisins, la Région autonome Vallée d'Aoste et les cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud (Morges, Nyon, Vallorbe et Yverdon).

Les thèmes proposés vont du savoir-faire du forgeron à la fabrication de cloches, en passant par la gravure sur zinc, des parcours urbains de découverte et des animations dans les musées. Un intéressant *Guide du Moutard* consacré au métal est offert à cette occasion. Programme complet: [www.culture.gouv.fr/rhones-alpes](http://www.culture.gouv.fr/rhones-alpes)



# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1704	<b>Conseiller pédagogique primaire</b> <b>cl. 28-30</b> <b>100%</b>	
1711	<b>Ingénieur</b> <b>cl. à déterminer</b> <b>100% (2 postes)</b>	<p>le titulaire est chargé de veiller à l'application de la législation fédérale relative à la protection des travailleurs, dans le domaine de la sécurité au travail. Il mène des campagnes de prévention des risques professionnels et conseille les employeurs et les travailleurs sur les plans technique et juridique.</p> <p>ingénieur EPF ou ETS avec trois ans de pratique professionnelle ou formation universitaire de nature scientifique. Si possible expérience pratique dans le secteur de la sécurité du travail. Ces postes exigent de l'entregent, de l'autonomie, une capacité de communication et de persuasion.</p>
1709	<b>1<sup>er</sup> contrôleur d'impôt A</b> <b>(Chef de groupe)</b> <b>cl. 23-26</b> <b>100%</b>	<sup>er</sup> contrôleur d'impôt B. Responsable sur le plan cantonal de la coordination d'un secteur de taxation particulier.
1703	<b>Adjoint D</b> <b>cl. 22-25</b> <b>75% à 100%</b>	
1706	<b>Ingénieur D</b> <b>cl. 19-23</b> <b>100%</b>	

## Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1708

**Employée principale  
d'administration**  
cl. 14-16  
100%

1705

**Employé  
d'administration**  
cl. 10-12  
100%

1707

**Chauffeur**  
cl. 9-11  
100%

1700

**Employé de laboratoire**  
cl. 8-11  
100%


**ACTUEL**

## L'origine, la langue ou le pays de naissance des élèves influencent leur trajectoire

*Dans son Numerus de la rentrée (no 4, août 99), le Scris consacre un dossier à l'école pluriculturelle vaudoise. Au niveau post-obligatoire, les différences sont marquées.*

De 1988 à 1999, l'effectif global des élèves a augmenté de 16'800 unités (25%), dont une moitié d'élèves d'origine étrangère. Le taux d'élèves étrangers passe ainsi de 23 à 28,5%. Actuellement, plus de la moitié des élèves étrangers sont nés en Suisse et quatre sur dix sont de langue maternelle française. Toutefois, malgré l'impor-

tance de ces facteurs censés favoriser l'intégration scolaire, on constate des différences sensibles entre élèves suisses et étrangers. Ainsi, par exemple, les élèves étrangers représentent 29% de l'effectif au niveau de la scolarité obligatoire, mais ne sont plus que 21% au niveau post-obligatoire. Dans les degrés 6 à 9 de l'école obligatoire, 33% des

23'450 élèves sont orientés en pré-gymnasiale, 37% en supérieure et 30% en terminale à option. Ces proportions peuvent cependant varier du simple au double selon l'origine, la langue ou le pays de naissance des élèves: 36% des élèves *suis-ses, ou francophones ou nés en Suisse*, sont en division pré-gymnasiale, contre seulement 18% des élèves

*étrangers, ou non-francophones ou nés à l'étranger.* De même, 25% des élèves du premier profil cité s'orientent en division terminale à option contre 50% de ceux du second, et 39% contre 32% en division supérieure où l'écart entre les profils est moins marqué.

Notons encore que la population des élèves étrangers n'est pas homogène dans ses choix: si 18% seulement des élèves étrangers se trouvent en pré-gymnasiale, la proportion est de 61% pour les Allemands et de 47% pour les Britanniques, contre 9% pour les élèves ex-yougoslaves, turcs ou portugais. (Com.)

### Les comptes de l'Etat analysés dans un Numerus spécial

Meilleurs résultats depuis 1991, les comptes de l'Etat ont bouclé avec un déficit de 224 millions. Quelle signification donner à cette amélioration? Numerus détaille les chiffres.



# Le salaire au mérite baisse la qualité des prestations

*Après un article du Temps (9.8.99) et un dossier de L'Hebdo (25,8,99), les négociations de l'automne sur le Statut augurent d'une crispation sur la vieille recette du salaire au mérite. Si l'on postule sans états d'âme que ceux qui y sont favorables veulent par là améliorer la qualité des services publics, on peut faire plusieurs observations.*

## Les contradictions

*Tous les spécialistes de la motivation s'accordent à dire qu'il est très important que le système de rémunération soit cohérent avec les valeurs que l'entreprise veut développer. Exemple par l'absurde: en accentuant l'individualisation des salaires en même temps qu'elle lançait une campagne «réussir ensemble» à l'interne, l'UBS a jeté une pagaille dans l'esprit du personnel dont elle n'est pas prête de sortir! Penser qu'un modeste complément salarial permettra de motiver durablement le collaborateur est aussi selon moi l'indice d'une méconnaissance de l'identité même du fonctionnaire. Soigner, assister, former, voire policer sont des activités elles-mêmes porteuses de motivation, lorsqu'on peut les accomplir dans de bonnes conditions. La situation des cadres supérieurs de l'Etat, dont on sait qu'ils sont moins bien payés que dans le privé, est elle aussi exemplaire: si l'approche «mercenaire» (on loue ses services au plus offrant) sévit parfois dans nos secteurs financiers ou informatiques, la plupart des chefs sont animés d'un esprit de service au public, ce qui avait marqué les consultants de Bossard. Le compromis qui se dessine à Neuchâtel est en ce sens ridicule: la part variable du salaire devient insignifiante, mais elle nécessitera de mettre en place tout l'arsenal du salaire au mérite, avec ses biais en termes*

*d'évaluation, d'arbitraire, de focalisation sur le fric...*

## Conditions difficiles à réunir

*En substance, les chercheurs\* relèvent aussi que pour fonctionner, la récompense financière doit être: perçue comme importante par l'employé-e, visible et non confidentielle, proportionnelle et clairement liée à la performance, conforme au besoin d'équité de chacun. A l'évidence, ces conditions cumulatives ne seront jamais réunies à l'Etat. Le cas des enseignants est facile à évacuer, puisque l'essentiel de la prestation se déroule dans l'intimité de la classe et qu'on ne voit pas en quoi 100 francs de plus feront d'un médiocre pion le cador de la pédagogie. C'est d'ailleurs ce qu'avait conclu en 1994 déjà une commission du Conseil d'Etat. Dans les secteurs où la performance est plus visible et apparemment mieux mesurable, on insiste souvent sur le risque de briser l'esprit d'équipe: à la police comme dans le social ou l'administratif, il y a des affaires plus ou moins faciles à traiter; et on peut prévoir que chacun se refilera la patate chaude lorsque son propre salaire sera en jeu. Le Groupe pénibilité du Conseil d'Etat, sous la houlette du Chancelier, ayant mis en évidence le manque chronique de personnel dans de nombreux services, la solidarité est au contraire plus que jamais nécessaire à l'interne.*

## L'alibi de la méritocratie

*Il est vrai qu'on peut souffrir de travailler à côté d'un fumiste et considérer que le «patron» manque de clairvoyance en ne le reconnaissant pas, ce d'autant que les salaires vaudois sont souvent inférieurs à ceux d'autres cantons ou des grandes communes. Mais il est aussi statistiquement observé que les entre-*

*prises qui ont introduit le salaire au mérite ont vu leur masse salariale augmenter sensiblement, ce que la majorité politique ne permettra pas. En clair, le supplément de traitement accordé aux uns se fera au détriment des autres, ce qui ne peut être source que de jalousie et d'un renforcement du pouvoir des évaluateurs, dans une administration déjà réputée pour la rigidité de la hiérarchie et qui cherche justement à mieux déléguer. En l'occurrence, il existe une grande confusion entre l'alibi de la méritocratie pour attaquer la masse salariale, l'idée de faire subir à tous une procédure de type disciplinaire destinée aux «moutons noirs», et une volonté d'améliorer le service public qui serait desservie par le salaire au mérite.*

## A qui profite la confusion?

*D'aucuns entretiennent chez les fonctionnaires le sentiment de culpabilisation en arguant qu'ils touchent régulièrement leur salaire, comme si nous n'étions pas des travailleurs ou travailleuses à part entière. C'est une forme perfide de déstabilisation à l'aube d'une négociation sur le Statut, et parce que la fonction publique a farouchement défendu la qualité des prestations face aux politiques d'austérité.*

*C'est donc en pleine connaissance de cette tension permanente, inhérente au fait que l'Etat n'est pas une entreprise, que ce dernier doit élaborer ses propres modes de gestion.*

Philippe Martinet, président  
de la Société pédagogique  
vaudoise, député

\* Tiré de «Introduire une procédure d'appréciation des performances chez les enseignants vaudois?», Philippe Martinet, IDHEAP, 1993, 127p.

## Télétravail à l'Etat

# «Une administration sans papier est un leurre, le travail virtuel déjà une réalité»

*On sait que la cyberadministration modifiera fondamentalement les rapports entre usagers et employés de l'Etat. Par contre ses conséquences sur notre manière de travailler sont encore peu connues. Le «rond-de-cuir» ne tiendrait-il plus qu'à un fil?*

**D**epuis le début de l'année, le Centre d'éducation permanente (CEP) propose régulièrement des journées de sensibilisation à la cyberadministration. Ce terme évoque a priori un accès facilité des citoyens aux services de l'administration. Mais il peut aussi concerner directement nos conditions de travail, les «auto-routes de l'information» offrant la possibilité de travailler à distance.

Télétravail. Le mot est lâché! Pire qu'une maladie pour certains, indispensable forme de liberté pour d'autres, les avis sont souvent tranchés. Reste que les moyens technologiques existent et «qu'il serait dommage de ne pas y réfléchir à l'Etat», souligne André Bourget, chef de la section Télécommunications à la DPSI (Direction, planification et stratégie informatiques), et télétravailleur de longue date. Profitant de son passage au CEP, nous avons voulu en savoir plus.

— *Depuis deux ans, le télétravail est utilisé par certains collaborateurs de l'administration. Comment l'expérience a-t-elle démarré?*

— C'est parti un peu par hasard: des personnes accidentées ou malades nous ont demandé s'il était possible d'effectuer du travail depuis leur domicile en se connectant au Réseau cantonal vaudois. Si l'aspect

technique ne posait pas de problèmes, on a dû s'assurer que ces personnes avaient l'autorisation de leur chef de service, étant donné qu'aucune directive générale n'existe. A partir de ces circonstances particulières, puis par le bouche à oreille, le télétravail s'est peu à peu étendu: actuellement 100 à 200 cadres moyens ou supérieurs l'utilisent dans l'ensemble des départements, en particulier à Formation et jeunesse.

— *Pour quels types d'activités est-il adapté?*

— Précisons qu'à l'Etat, je m'occupe avant tout des aspects techniques. Mais depuis 1980, je pratique le télétravail: d'abord en Californie, puis en Suisse, dans différentes entreprises privées et publiques. L'enseignement que j'en ai tiré est que le télétravail marche bien pour des travaux créatifs, pour compléter de l'information déjà existante ou pour des activités planifiées. Par exemple, des professionnels de terrain (assistants sociaux ou ingénieurs forestiers) peuvent faire une partie de leur travail à la maison ou sur place. Pour des travaux de vérification ou de validation de dossiers, c'est plus problématique.

Le télétravail ne peut pas remplacer le travail de bureau dans la plupart des cas: c'est un complément qui donne plus de souplesse, qui allège les charges pesant sur l'employé.

— *Quel développement dans le secteur public?*

— Dans l'administration, on ne fait que traiter de l'information à laquelle on donne une valeur ajoutée. A priori, le télétravail s'adapte bien à ce type d'activité. En tout cas, il vaudrait la peine d'y réfléchir. Pour l'instant nous avons à l'Etat de Vaud des directives techniques et de procédure d'autorisation, mais rien sur le plan organisationnel. Tout le monde sait que ça existe, mais formellement parlant, personne n'en débat. A mon avis, il est dommage que le télétravail reste sous-exploité. En ciblant le bon public par une information claire, on pourrait arriver à 15-20% d'utilisateurs réguliers. Ce qui signifie environ 2400 personnes pouvant économiser un ou deux déplacements par semaine, ce qui n'est pas négligeable. Pour une charge légère pour l'Etat, puisque le principe retenu est que les gens utilisent leur équipement personnel (c'est d'ailleurs la pratique courante) et que les frais de communication varient entre 100 et 200 francs par mois et par personne.

D.G.

### Relations de travail à réinventer



André Bourget prépare une séance de travail depuis son domicile

### Apprendre à gérer son temps



## Les décisions de la quinzaine

### DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

#### Indemnités des membres des autorités communales

En réponse au postulat du député Guy Parmelin demandant que des solutions soient étudiées pour clarifier la question de l'autorité compétente pour proposer la fixation des indemnités des membres des autorités communales, le Conseil d'Etat a décidé de modifier les articles 16 et 29 de la loi sur les communes. Ainsi, les indemnités des municipaux seront fixées par la municipalité et celles des membres du conseil par le bureau.

*Danielle Bolli, adjointe au Service de l'intérieur, 021/316 40 87*

#### Nouveau droit du divorce: adaptation de la législation vaudoise

Le Conseil d'Etat a accepté un projet de loi relatif à l'adaptation de la législation cantonale au nouveau droit du divorce du Code civil suisse. Le nouveau droit fédéral sur l'état-civil, le mariage et le divorce entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. La législation cantonale est adaptée, dans une recherche de cohérence avec la réforme de l'organisation judiciaire et, autant que possible, avec la procédure actuelle.

*Me Catherine Piguet, Service de justice et législation, 021/316 45 45*

#### Le Conseil d'Etat ouvert à l'idée d'une médiation pénale

Afin d'améliorer l'administration de la justice pénale pour les infractions mineures poursuivies sur plainte et ainsi décharger les tribunaux, un postulat du député Luc Recordon propose d'instaurer une médiation pénale. Le Conseil d'Etat estime que l'introduction d'une médiation pénale dans le canton mérite d'être prise en considération. Il convient cependant de coordonner cet objet avec la réforme de l'organisation judiciaire, qui est actuellement en cours. Ceci permettra d'assurer une meilleure vue d'ensemble de la problématique plus générale de la justice pénale et de la décharge des tribunaux.

*Imogen Billotte, conseillère juridique du Service de justice et législation, 021/316 45 45*

#### Une nouvelle loi renforcera l'autonomie de l'Eglise

Pour dépeussier ses structures d'une part, et réaliser 3,4 millions d'économies imposées d'autre part, l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud a entamé une réflexion de fond qui débouche aujourd'hui sur un avant-projet de loi renfor-

çant son autonomie, définissant ses missions principales et ses relations avec l'Etat. Concrètement, le nombre de paroisses va diminuer et les arrondissements seront remplacés par des régions, nanties de plus de responsabilités. Présentée par le Département des institutions et des relations extérieures, cette nouvelle loi sera débattue au Grand Conseil en novembre prochain.

*Me Patrick Sutter, Service de justice et législation, 021/316 45 48 (le matin)*

#### Agences de courtage matrimonial

Lors de la révision du Code civil suisse concernant notamment le droit du mariage et du divorce, le Conseil fédéral a profité de supprimer l'article qui prévoyait l'interdiction pure et simple du courtage matrimonial. Les nouvelles dispositions instituent un mandat de courtage sous surveillance des autorités cantonales. Un avant-projet d'ordonnance a été mis en consultation auprès des gouvernements cantonaux, auquel le Conseil d'Etat adhère dans son principe. Il émet cependant quelques réserves concernant notamment l'efficacité de la surveillance et des sanctions prévues à l'encontre des contrevenants, principalement pour l'activité des agences étrangères sans établissement en Suisse.

*Jacques Chabloz, Conseiller juridique, Service de justice et législation, 021/316 45 45*

#### Correction de la loi sur le notariat

De manière à rendre la loi compatible avec la Commission européenne des droits de l'homme (CEDH) et la jurisprudence du Tribunal fédéral, la compétence de retirer à un notaire l'autorisation de pratiquer est transférée du Conseil d'Etat au Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). Cette adaptation intervient quand bien même aucun cas d'application n'a été enregistré entre 1988 et 1998.

*Me De Rougemont, chef du Service de justice et législation, 021/316 45 45*

#### Casier judiciaire central informatisé: le Canton de Vaud approuve

Consultées par la Confédération dans le cadre de l'élaboration du règlement concernant la prochaine mise en œuvre du futur casier judiciaire central informatisé, les autorités vaudoises se réjouissent de la prochaine entrée en fonction du casier central informatisé, à Berne, et approuvent son projet de règlement d'application. Ce projet permettra en effet aux intervenants de la chaîne pénale concernés (juges, police, etc.) de disposer en temps réel des informations pénales concernant un condamné ou d'une personne passible d'une nouvelle enquête.

*André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00*

### DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

#### Renouvellement du système informatique du Service des automobiles

Pour répondre à l'augmentation du nombre de

véhicules (+30% en 10 ans), aux modifications légales et aux exigences du Contrôle cantonal des finances (CCF), le système informatique du Service des automobiles et de la navigation doit être renouvelé. Le Conseil d'Etat soumettra un EMPD au Grand Conseil qui sollicite un montant de 6'228'500 francs réparti sur 5 ans. Le nouveau système, qui se base sur l'informatique en vigueur dans le canton de Berne, permettra notamment d'obtenir une vision globale, des contrôles facilités pour le CCF, un meilleur suivi des débiteurs, une ouverture à Internet, un traitement plus rapide des dossiers et une collaboration intercantonale.

*Jean-Jacques Rège, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021/316 88 01*

#### Révision de l'Ordonnance sur les emballages de boissons: Vaud plutôt favorable

Le Conseil d'Etat accueille favorablement la révision de l'Ordonnance du 22 août 1990 sur les emballages pour boissons. Le Conseil d'Etat insiste néanmoins sur certains points particuliers comme :

- la juste rétribution de tous les acteurs de la chaîne de collecte et de traitement, en particulier les communes,
- côté consommateur, l'information et la compréhension du système de financement,
- une nouvelle formulation des objectifs de recyclage adaptée aux modifications de consommation et aux variations démographiques.

*Pierre Chausson, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 01*

#### Ordonnance sur la protection de la nature modifiée: priorité au milieu naturel

Le Conseil d'Etat approuve globalement les modifications de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature. Ces modifications portent sur trois points principaux :

- l'abandon d'une liste des espèces indicatrices des milieux naturels au profit d'une liste des milieux naturels protégés,
- l'introduction de critères d'évaluation des milieux à protéger,
- l'introduction du suivi et de la surveillance des mesures de protection en tant que tâche fédérale.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat insiste pour que les activités fédérales (suivi, surveillance, réalisation de listes de milieux protégés) se déroulent en collaboration avec les cantons et les institutions scientifiques compétentes.

*Georges Herbez, chef du Service des forêts, faune, nature, 021/316 61 40*

#### Protection des sites de reproduction des batraciens: le «oui, mais» du Canton

Les batraciens constituent l'un des groupes les plus menacés: le projet de nouvelle Ordonnance fédérale sur les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale devrait remédier à cette situation en protégeant les lieux utilisés temporairement par les batraciens au moment de la ponte. Dans le canton de Vaud, seuls 22 sites sont inventoriés, leurs propriétaires ayant accepté qu'ils soient protégés. La nouvelle ordonnance devrait permettre la création d'un véritable réseau de si-

tes d'importance nationale à protéger. Le Conseil d'Etat approuve ce projet, mais insiste pour que tout nouveau site ne soit inventorié qu'avec l'accord du propriétaire, des intérêts locaux pouvant être affectés par ces mesures de protection.

*Georges Herbez, chef du Service des forêts, faune, nature, 021/316 61 40*

## DINF

Département des infrastructures

### Le DINF engage un contrôleur de gestion

Sur proposition du Département des infrastructures (DINF), le Conseil d'Etat a désigné M. Gilles de Montmollin comme contrôleur de gestion du DINF. Né en 1954 et titulaire d'un MBA de l'Ecole des HEC et du diplôme fédéral de comptable/contrôleur de gestion, M. de Montmollin a une longue expérience de consultant dans des sociétés de conseil. Il est actuellement responsable financier dans une entreprise du domaine du bâtiment. Son entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 1999.

*Jean-Luc Perret, 021/316 70 03*

### Application du plan directeur de 1987

Le député Albert Chapalay a interpellé le Conseil d'Etat sur la question de l'application des principes fondamentaux du plan directeur cantonal de 1987, soit la régionalisation et la décentralisation concentrée. Selon l'interpellateur, la réforme de l'organisation judiciaire ne respecte pas ces principes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît qu'il a dû assouplir sa politique de décentralisation, qui a été élaborée dans les années 80; les conditions ont fortement changé depuis lors, notamment avec la crise économique. Il rappelle que le plan directeur cantonal de 1987 est dépassé et que sa révision est soumise au Grand Conseil à la session de septembre.

*Georges Grosjean, Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 13*

## DFIN

Département des finances

### Déduction fiscale pour la prévoyance individuelle

En réponse aux questions de M. le député Nicolas Morel en matière de déduction fiscale pour la prévoyance individuelle liée (3<sup>e</sup> pilier A), le Conseil d'Etat souligne qu'il n'existe aucune distorsion entre les indépendants et les salariés.

*Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73*

### Réponse à la question André Groux sur les effets de la fusion BCV/CFV

Le Conseil d'Etat rappelle que la recherche d'une solution optimale sur le plan de l'emploi a été au centre de ses préoccupations lors des travaux liés à la fusion de la banque cantonale et du Crédit foncier vaudois. Si la suppression de 400 postes est regrettable, la restructuration a néanmoins per-

mis de consolider les quelque 2000 postes de la nouvelle entité. Le Conseil d'Etat a par ailleurs pour objectif de veiller à l'existence d'une banque cantonale au service de l'économie vaudoise, ce qui constitue un facteur positif pour l'emploi en général.

*Christian Currat, Secrétariat général du Département des finances, 021/316 20 02*

### Rumeur sur le transfert du siège de la Banque Piguet à Genève

En décembre 1997, M. le député Claude-André Fardel interpellait le Conseil d'Etat sur une rumeur selon laquelle la Banque Piguet d'Yverdon-Bains, propriété de la Banque cantonale vaudoise, serait contrainte de transférer son siège à Genève. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat explique que, s'il est vrai que la banque Piguet a transformé son bureau de représentation genevois en une véritable succursale, la rumeur sur le transfert de son siège à Genève n'est pas fondée et le souci de voir éliminer une nouvelle banque cantonale vaudoise pas justifié.

*Christian Currat, Secrétariat général du Département des finances, 021/316 20 02*

### Fonctions, droits et obligations d'un chef de service

Suite à la découverte d'irrégularités comptables commises par l'ancien chef du Service de l'administration des finances en 1995, M. le député Philippe Crottaz demandait au Conseil d'Etat des précisions sur les fonctions, les droits et les obligations d'un Chef de service à l'Etat de Vaud. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat explique qu'il a pris, dès l'affaire connue, des mesures d'urgence visant à renforcer la fonction financière à l'Etat. C'est ainsi qu'a notamment été adopté le principe de la double signature pour l'ensemble des opérations comptables et financières. Le Service des finances a par ailleurs été complètement réorganisé alors que le Contrôle cantonal des finances, organe autonome et indépendant, a été institué.

*Christian Currat, Secrétariat général du Département des finances, 021/316 20 02*

### Majoration d'impôt pour contribuables retardataires

Le député Pierre Rochat demandait s'il n'y avait pas lieu d'assouplir la sanction que représente la majoration. Elle correspond au 5% du montant des impôts encore dus, quelle que soit la durée du retard. Le Conseil d'Etat considère que la majoration actuelle doit être maintenue sans changement, dans la mesure où elle fait partie intégrante du système de perception conçu comme un tout. En outre, ce dernier devrait être revu dans le cadre de l'introduction du système postnumerando annuel.

*Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73*

### Date du passage à la taxation annuelle

En réponse à une question de M. le député Michel Golay, le Conseil d'Etat précise que le passage à la taxation annuelle postnumerando ne se fera pas en 2001 mais en 2003. Les problèmes à régler en vue du changement de système concer-

neront ainsi les revenus acquis en 2001 et 2002 et non pas ceux obtenus cette année et l'an prochain.

*Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73*

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

### Transferts de technologie et projets innovants

Le Conseil d'Etat soutient la création d'une fondation au niveau fédéral pour favoriser l'échange et la valorisation des connaissances acquises par la recherche notamment dans les Hautes écoles. Dans un rapport au Grand Conseil, il répond ainsi à la motion du député Bernard Thalman qui l'invitait, en mai 1997, à créer un Centre universitaire romand de transferts de technologie et de projets innovants. Cette motion et les autres motions similaires déposées devant les parlements genevois, neuchâtelois et fribourgeois ont conduit le Groupement de la science et de la recherche du Département fédéral de l'intérieur à projeter la création d'une Fondation Réseau suisse de l'innovation (RSI).

*Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00*

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Premières attributions de fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies

Le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer des montants prélevés sur le fonds constitué en décembre 1997 grâce à des saisies importantes liées au trafic de drogue. Ce sont ainsi 609'000 francs qui seront consacrés à sept projets, dont un à l'étranger. L'organisation Swissaid reçoit Fr. 100'000.- pour soutenir un projet de reconversion de cultures en Colombie. Les autres projets mettent l'accent sur la prévention avec, par exemple, le soutien au site internet «Infoset», la formation des moniteurs de camps de vacances (Voilà-Vaud) ainsi que sur la prise en charge, avec notamment le versement d'un montant complémentaire à la Fondation Mère Sofia et l'information des médecins praticiens.

*Janine Resplendino, Service de la santé publique, 021/316 42 25*

### Modification de mission de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne

Le Conseil d'Etat a décidé d'approuver la modification de mission de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne, qui résulte de l'intégration de son activité au sein du Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV. Le renforcement de la collaboration entre le CHUV et l'Hôpital de l'enfance va en effet déboucher sur la constitution d'un seul département médico-chirurgical fonctionnant sur les deux sites.

*Luc Schenker, Hospices cantonaux, 021/314 69 61*

# Paroles de mains

*Véritable expression du corps, les plus grands photographes ont transformé la main en images fortes et symboliques. Hommage rendu à la Fondation Claude Verdan.*



*La main du vieil homme, observé par Pablo, le fils de Robert Frank (1958) incarne sa parole et l'articulation de son expérience*

**L'**exposition *Quel siècle à mains* (tiré d'un poème de Rimbaud) présente soixante-sept œuvres d'artistes allant de 1947 à 1955. Une sélection qui ne représente qu'une partie de la vaste collection de photographies de mains réunies par l'américain Henry M. Buhl, lui-même photographe. Consacrées aux travaux de photographes prestigieux — Robert Capa, Robert Frank, Andy Warhol — et moins con-

nus, les œuvres réunies nous montrent à quel point ce thème est à la fois fondamental et encyclopédique. Non seulement, il rassemble des artistes totalement différents l'un de l'autre dans toute la gamme des styles, mais la main se prête à presque autant de significations qu'il y a d'artistes représentés dans l'exposition.

C'est aussi un témoignage saisissant, et parfois poignant, de la force de représentation de la main. Face à l'absence de mains d'un enfant de la guerre de Bosnie (Gilles Peress 1993), on se trouve confronté à un hurlement visuel, et chacun des autres clichés ne peut que se mesurer à celui-ci. Il nous renvoie à notre responsabilité envers la vie. Et nous parle de la main comme d'une racine et d'une branche, la marque distinctive de l'être humain, avec son héritage de la signature, de la caresse, de l'étreinte, du coup. La privation des mains est synonyme de mains fantômes, mises en évidence par la douleur qu'elles continuent à ressentir.

*D.G.*

*Quel siècle à mains!*, Musée de la main, rue du Bugnon 21, Lausanne, du 9 septembre au 7 novembre. Horaires: ma-ve: 12h à 18h; sa-di: 11h à 18h. Tél. 021/314 49 55.



Ralph Gibson: «*The Somnambulist*», 1968

## Théâtre

**Petit Théâtre, Lausanne.** *Les 4 doigts et le pouce*, de René Morax. Mise en scène Gérard Demierre.

Du 8 septembre au 10 octobre (me-sa 15h et 19h; je-ve 19h; di 17h).

**Théâtre Benno Besson, Yverdon.** *Art*, de Yasmina Rez. Mise en scène Catherine Sumi et Jacques de Torrente. Jeudi 16 septembre, 20h30.

**Théâtre de Vidy, Lausanne.** *Kayassine: les arts sauts, ballet aérien*. Du 7 au 26 septembre, sous chapiteau, cour du Théâtre (me-di 21h).

**Théâtre 2.21, Lausanne.** *Chemins*. Conception et interprétation: Nanou Duggan, Patrick Dentan et Michelangelo Pagnano.

Du 7 au 19 septembre (ma-sa 20h30; di 17h).

## Musique - Danse

**TML-Opéra, Lausanne.** *La Flûte enchantée*, de W.A. Mozart. Mise en scène et décors: Stéphane Braunschweig; dir. musicale David Stern. Orchestre de Chambre de Lausanne, Choeur de l'Académie européenne de musique d'Aix-en-Provence. Di 5 sept. 17h; me 8, ve 10 sept. 20h; di 12 sept 17h; ma 14 sept. 20h.

**Festival Montreux-Vevey.** *Divertimento*, de W.A. Mozart et Symphonie No 31 de J. Haydn. Par la Camerata Academica des Mozarteum Salzburg. Dir. Sir Roger Norrington. Jeudi 9 septembre, 19h30.

## Expositions

**Palais de Rumine, Lausanne.** *Le Rez*. Installation de Fatma Charfi. Jusqu'au 10 octobre (ma-me 11h-18h; je 11h-20h; ve-di 11h-17h).

**Galerie Edouard Roch, Ballens.** *Pierre Zufferey, technique mixte, peintures*. Jusqu'au 26 septembre (ma-di 14h30-19h).

## Réadaptation des personnes âgées

*La réadaptation: une démarche qui nous concerne tous*